



MARTINE PINVILLE
SECRETARIE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 5 octobre 2016
N° 110

Martine PINVILLE a lancé la campagne nationale de communication en faveur de la transmission et reprise d'entreprises

Martine PINVILLE, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire a lancé, ce mercredi 5 octobre au salon SME, la campagne nationale de communication en faveur de la transmission et reprise d'entreprises.

Chaque année, plus de 100 000 entreprises sont susceptibles d'être transmises mais seules 60 000 le sont réellement. Les transmissions de très petites entreprises (TPE) en particulier, qui constituent la majorité des transmissions en France, ont d'ailleurs une grande marge de progression.

Pourtant, la transmission-reprise des petites entreprises représente un enjeu important pour l'emploi et pour réduire la fracture entre les territoires les plus dynamiques et ceux menacés de désertification.

Dans ce contexte, la campagne de communication nationale lancée ce mercredi permet d'informer et de sensibiliser à l'échelle nationale les cédants et repreneurs potentiels tout en répondant aux nombreuses idées reçues qui existent sur le sujet. Elle a vocation à changer le regard des entrepreneurs sur la reprise, une opération souvent délaissée au profit de la création d'entreprise, et d'agir sur la méconnaissance de la transmission d'entreprise, qui empêche les acteurs d'anticiper la démarche.

Les outils de la campagne, dont un espace internet dédié sur le site de l'Agence France Entrepreneur, permettront aux cédants et repreneurs potentiels de s'orienter facilement vers les réseaux d'accompagnement adaptés à chaque cas.

A cette campagne de communication s'ajoutera un temps fort : **une « Semaine » de la transmission-reprise, du 14 au 27 novembre prochain**, ponctuée de nombreux événements locaux de sensibilisation.



Martine PINVILLE déclare « *Les petites entreprises sont importantes pour l'économie. En matière de transmission-reprise, il faut « renverser la vapeur » : transmettre son entreprise doit devenir un réflexe. Avec cette campagne nous voulons sensibiliser les dirigeants aux enjeux de la transmission, et à la nécessité d'anticiper ce processus. Je tiens à saluer l'engagement des professionnels et des réseaux d'accompagnement qui se sont pleinement associés à cette démarche partenariale* ».

Pour rappel, la conception de cette campagne de communication est le fruit d'une démarche partenariale inédite rassemblant les acteurs publics et privés concernés : Etat (Direction générale des entreprises), Régions, Pôle Emploi, membres du Réseau Transmettre & Reprendre (Agence France Entrepreneur, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat –APCMA, Bpifrance, CCI Entreprendre en France, Conseil national des barreaux –CNB-, Conseil supérieur du notariat –CSN- et Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables –CSOEC-), réseaux d'accompagnement, organisations professionnelles, financeurs... Elle s'inscrit dans une démarche portée par l'Etat fin 2015 suite à la remise à Martine Pinville par la députée Fanny Dombre-Coste de son rapport formulant des recommandations pour favoriser la transmission d'entreprise en France.

Retrouvez le kit de communication en cliquant [ici](#)

Retrouvez le discours prononcé par Martine Pinville pour le lancement de la campagne en cliquant [ici](#)

Contact presse :

Cabinet de Martine PINVILLE : 01 53 18 44 13 - sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr